

**OUI** à un accueil  
parascolaire

LE 27 SEPTEMBRE, VOTEZ :

**OUI** à l'école à journée continue!

# Où à l'école à journée continue

## 1. Faciliter la conciliation entre travail et famille

La profonde évolution de notre société (accession des femmes au monde du travail, exigences professionnelles croissantes) rend difficile la conciliation entre vie familiale et engagement professionnel. Quand les deux parents travaillent, au même titre que dans les familles monoparentales, les enfants ne peuvent rentrer à domicile tous les midis ou en milieu d'après-midi. Tous les parents qui le souhaitent doivent dès lors pouvoir recourir à une structure d'accueil parascolaire. Proposer une telle solution dans les communes simplifiera la vie de nombreux citoyen-ne-s.

## 2. Garantir l'égalité entre femmes et hommes et répondre à une demande des entreprises

70% des femmes avec enfants de moins de 15 ans travaillent à temps plein ou partiel. C'est une réponse à leurs attentes comme à celles des entreprises. Pourtant, trop souvent, les mères de famille qui travaillent doivent encore assumer des tâches domestiques. La disponibilité d'un accueil parascolaire facilitera donc leur intégration au marché du travail.

## 3. Permettre un accueil parascolaire de qualité proche de chez vous

Quelle que soit la région où ils résident, les parents sont confrontés aux mêmes obligations. Mais l'accueil parascolaire n'existe malheureusement pas dans toutes les communes et ne répond pas à toutes les attentes (matin avant l'école, midi pour le repas, fin d'après-midi pour encadrer les devoirs surveillés et permettre des loisirs). L'introduction d'un nouvel article dans la Constitution permettant aux communes de prévoir un accueil parascolaire est un premier pas déterminant pour garantir l'existence d'un accueil dans tout le canton. Les parents bénéficieront de solutions de proximité mises à disposition par les communes ou associations de communes, en lien avec les établissements scolaires et les associations locales. Des solutions pérennes et professionnelles seront donc offertes aux parents, qui ont recouru jusqu'ici au système D.



# Oui à un accueil parascolaire pour tous ceux qui en ont besoin

## 4. L'accueil parascolaire : permettre un relais entre l'école et la famille

Trop de parents se retrouvent sans solution de garde de qualité en dehors des heures d'école. Et trop d'enfants et d'adolescents se retrouvent sans encadrement à leur sortie de classe. L'organisation d'un accueil parascolaire par les communes facilitera la vie des parents. L'accueil parascolaire constituera un relais entre l'école et la famille, offrira de nouvelles expériences sociales, éducatives et récréatives aux enfants. Au même titre que les autres structures d'accueil, celui-ci sera organisé, adapté à l'âge des enfants et de qualité.

## 5. Répondre aux engagements pris sur le plan suisse

En adhérant au concordat intercantonal Harmos, le canton de Vaud s'est engagé à harmoniser son système scolaire avec les autres cantons. Cet accord leur demande d'organiser une prise en charge appropriée des élèves en dehors des heures d'enseignement dans le cadre fixé par la Confédération. Ce nouvel article constitutionnel est un premier jalon pour répondre à cet engagement.

### Le texte

Art. 63a de la constitution du Canton de Vaud (nouveau) : Ecole à journée continue

1 En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

2 L'accueil peut être confié à des organismes privés.

3 Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

4 Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

## Quelques chiffres

- 40% des enfants entre 7 et 14 ans sont laissés sans surveillance en dehors des horaires scolaires.
- L'accueil parascolaire est rentable au même titre que les crèches et garderies. Pour 1 franc investi, les crèches rapportent environ 3 francs à la collectivité (1 franc 60 aux collectivités publiques par la fiscalité), selon une étude publiée par les Bureaux de l'égalité romands. Une étude zurichoise confirme ces conclusions.
- Entre 1970 et 2000, le nombre de familles monoparentales a plus que doublé.

## Votez OUI le 27 septembre pour :

- faciliter la vie des parents qui jonglent entre leurs obligations familiales et professionnelles,
- garantir à toutes les familles qui le souhaitent une place en accueil parascolaire pour leur(s) enfant(s),
- disposer de structures d'accueil pour les jeunes durant toute leur scolarité,
- laisser les parents libres de recourir à ce type d'accueil ou non pour le matin, le midi ou la fin de journée,
- offrir un accueil parascolaire dans tout le canton.



à un accueil parascolaire  
à l'école à journée continue

LE 27 SEPTEMBRE 2009, VOTEZ!